



USTOM

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN



La
Récyclerie
par l'USTOM

RAPPORT ANNUEL 2019

Sur le prix et la qualité du Service Public
de la gestion des déchets

Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 16 juin 2020, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

collecte et traitement des déchets

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, ainsi qu'aux Présidents des Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux ou Communautaires.

Le contenu de ce rapport est tenu à la disposition du public via le site internet de l'USTOM :

www.ustom.fr

Sommaire

Le mot du Président	Page 2
Tableau des indicateurs	Page 3
Les objectifs fixés par la loi de Transition Energétique	Page 4
L'USTOM en 2019, c'est ...	Page 5

1. Présentation du syndicat

1.1 L'histoire : service public et territoire	Page 8
1.2 La gouvernance	Page 9
1.3 Les sites de l'USTOM	Page 10

2. Ressources Humaines

2.1 Les effectifs	Page 12
2.2 Les formations	Page 14
2.3 L'absentéisme et l'accidentologie	Page 14-15

3. Collectes et tonnages

3.1 Les collectes : présentation générale	Page 18
3.2 La collecte en point d'apport volontaire	Page 19
3.3 La collecte en porte à porte	Page 20
3.3.1 Zoom sur le schéma de collecte	Page 21
3.3.2 Les ordures ménagères résiduelles	Page 22
3.3.3 Les emballages ménagers	Page 23
3.3.4 L'évolution du refus de tri	Page 24
3.4 La collecte en déchèteries	Page 25-26
3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	Page 27
3.5 La Recyclerie	Page 28

4. Coût du service public

4.1 Le contexte budgétaire en 2019	Page 30
4.2 Le fonctionnement	Page 31
4.2.1 Les dépenses de fonctionnement	Page 31
4.2.2 Les recettes de fonctionnement	Page 32
4.2.3 La fiscalité	Page 33
4.2.4 Le bilan de la section de fonctionnement	Page 34
4.3 L'investissement	Page 35
4.3.1 Les dépenses d'investissement	Page 35
4.3.2 Les recettes d'investissement	Page 36
4.3.3 Détails des immobilisations	Page 36

5. Redevance incitative et communication

5.1 La redevance incitative	Page 38-40
5.2 La sensibilisation	Page 41

6. Annexes

6.1 Glossaire	Page 43
6.2 Population par communes et communautés de communes	Page 44-45

Le mot du Président



Jean-Claude DELGUEL ; Sylvain MARTY ; Jean REGNER ; Thierry LABORDE ; Isabelle ZAMPARO

L'année 2019 a été riche en rebondissements et imprévus ; et le contexte budgétaire compliqué. C'est dans ces conditions exceptionnelles que les capacités d'adaptation et de réactions de chacun des collaborateurs du syndicat sont mises en lumière.

L'état financier actuel et les impacts selon les stratégies adoptées ont été mis en avant dès le début de l'année. Le bilan des 5 dernières années ainsi que les perspectives envisageables ont été présentés à tous les élus représentants du syndicat lors d'une réunion en mars 2019, à Sauveterre de Guyenne.

Des pistes d'amélioration ont été recherchées et une proposition d'évolution du schéma de collecte sur le territoire de l'USTOM. Elus et administrés ont été interrogés sur la collecte et le coût engendré qu'ils souhaitaient pour l'avenir.

Ainsi le choix de maintenir la collecte en porte à porte tout en rajoutant la possibilité de collecte des ordures ménagères toutes les semaines durant la période estivale a été retenue et sera mise en place dès 2020.

Comme il l'a été demandé en comité syndical lors du vote du schéma de collecte ; un audit financier a été réalisé par un cabinet extérieur afin d'étudier les perspectives financières et de voter la grille tarifaire 2020 en adéquation avec les besoins pour le maintien du service.

Fin 2019, après plusieurs mois de préparations administratives et techniques, le regroupement des factures forfaitaires et complémentaires a été mis en place. Ainsi que la proposition à tous les usagers de pouvoir régler cette facture en 4 fois, par prélèvement. Mesure très attendue qui a eu des retours très appréciés des habitants.

Et grâce à l'implication des usagers du territoire et à la participation de tous nos partenaires, le Syndicat reste en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Le Syndicat met un point d'honneur sur la qualité du service public et sur sa constante amélioration en fonction des besoins de la population. Poursuivons nos efforts pour la qualité du tri, l'enjeu en vaut la chandelle !

Les valeurs du syndicat sont portées quotidiennement par ses représentants et ses agents : engagement, proximité, équité et éco responsabilité.

Le Président,

Sylvain MARTY

Tableau des indicateurs

Les indicateurs descriptifs (Dx) et les indicateurs de performance (Px) regroupés dans le tableau ci-dessous sont présents tout au long de ce rapport.

INDICATEURS DESCRIPTIFS

Page	indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019
6	D1	Territoire desservi (habitants)	66 874	= 65 385	- 65 942	+ 66 121	+ 66 344
17	D2	Tonnages collectés ordures ménagères (t)	11 552	- 11 177	- 11 345	+ 11 512	+ 11 499
19	D3	Tonnages collectés collecte sélective (t)	3 426	+ 3 785	+ 3 900	+ 3 954	+ 3 841
	D3 bis	dont porte à porte	3 175	+ 3 443	+ 3 488	+ 3 456	- 3 327
	D3 ter	dont points d'apport volontaire	251	+ 342	+ 412	+ 499	+ 514
19	D4	Tonnages Refus (t)	466	+ 710	+ 848	+ 959	+ 1 070
20	D5	Tonnages collectés Verre (t)	2 591	- 2 641	+ 2 722	+ 2 672	- 2 698
20	D6	Nombre Bornes d'Apport Volontaire	365	+ 368	+ 375	+ 382	+ 389
21	D7	Tonnages déchèteries (t)	16 038	+ 16 364	+ 17 460	+ 19 815	+ 15 699
24	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie (t)	113	+ 132	+ 248	+ 298	+ 201
24	D9	Tonnages reprise filière Recyclerie (t)	668	- 656	- 700	+ 762	+ 226
31	D10	Dépenses d'Investissement (€)	1 453 326	- 434 836	- 764 044	+ 3 305 689	+ 2 817 247
34	D11	Nombre de contact avec le service RI		16 925	14 051	- 14 947	+ 21 485
35	D12	Nombre de dossiers traités au service RI		11 709	11 867	+ 8 268	- 8 861

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Page	indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019
12	P1	Taux d'absentéisme jour/agent/an	20,84	+ 18,77	- 19,2	+ 22,85	+ 21,55
12	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	8,4	+ 2,99	- 3,13	+ 6,84	+ 3,36
15	P2	Fréquence de collecte xfois/semaine	C 1/C 0,5	- C 0,5	- C 0,5	= C 0,5	= C 0,5
17	P3 **	Ratio kg/an/hab Ordures ménagères	173	- 171	- 172	+ 174	+ 173
18	P4	Ratio kg/an/hab Collecte Sélective	51	+ 58	+ 59	+ 59,8	+ 57,9
19	P5	Taux de refus de tri (%)	14	+ 18,76	+ 21,74	+ 24,25	+ 27,86
20	P6	Ratio kg/an/hab Verre	39	- 40	+ 41	+ 40	- 41
29	P7 *	Coût imputé aux ménages (€/habitant)	88,5	+ 89,45	+ 87,54	- 93,35	+ 100,25
24	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	83 927	- 68 813	- 80 930	+ 82 435	+ 29 374
24	P9	Recettes magasin Recyclerie (€ TTC)	165 000	- 197 536	+ 203 000	+ 240 938	+ 244 848
28	P10	Dépenses de fonctionnement budget annexe intégré au budget général en 2017	7 917 526	- 7 267 616	- 7 880 019	+ 8 669 713	+ 8 932 317

indicateur en voie d'amélioration

indicateur en voie de détérioration

Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat mais également d'identifier :

- des points forts sur lesquels des actions ont été réalisées,
- des points faibles sur lesquels un travail d'amélioration devra être mené.

L'amélioration de 4 indicateurs sur 10 démontre les difficultés rencontrées tout au long de l'année : baisse des prix de reprise des matériaux ; arrêt des aides pour l'emploi de contrats spécifiques ; augmentation des coûts généraux (essence, tgap), réévaluation des marchés.

La comparaison de nos indicateurs fiscaux et environnementaux, au niveau national est excellente :

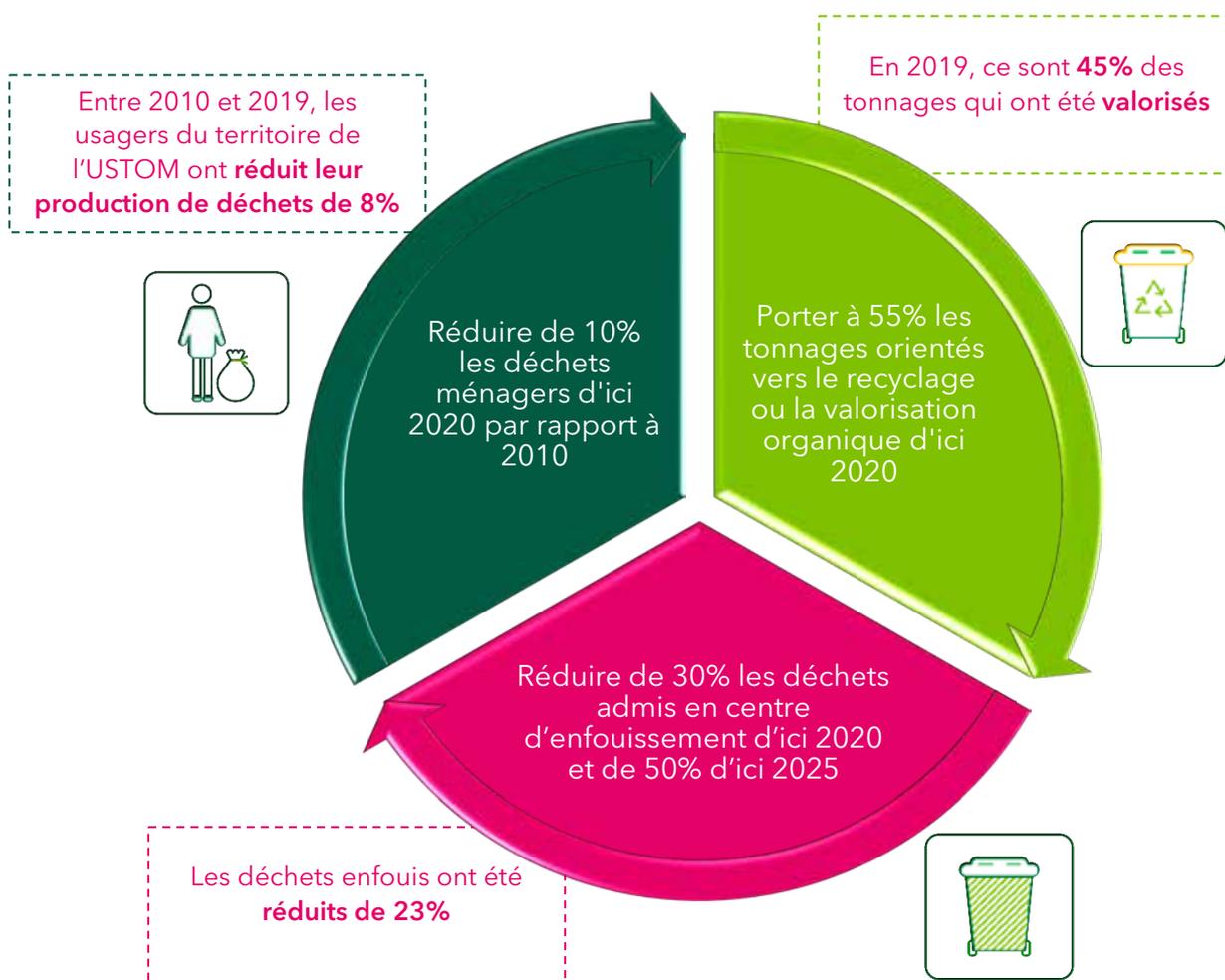
* Coût du service par habitant 100€ à l'USTOM en 2019 c/ 117€ en France en 2016

** Poids d'OM par habitant 173Kg à l'USTOM en 2019 c/ 254 Kg en France en 2017

Les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

En 2015, la France s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées ; en adoptant la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Où en est l'USTOM à 1 an de l'échéance ?



L'USTOM est véritablement impliqué dans la prise en compte des changements environnementaux et met tout en œuvre pour améliorer ses performances et atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, aux horizons 2020 et 2025.

Ces résultats très encourageants sont attribués à tous les habitants du territoire. La dynamique de l'économie circulaire est en marche, syndicat et usagers sont attentifs à :

- La réduction de la quantité de nos déchets ;
- La redevance incitative basée sur le principe du pollueur-payeur ;
- Le développement durable ;
- La valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières.

L'USTOM en 2019 c'est ...

Service
administratif

- Réalisation du bilan 2014-2018 et des perspectives 2019-2025
- Propositions pour l'optimisation de la gestion des déchets au travers le vote du nouveau schéma de collecte.
- Réalisation d'un audit financier par un cabinet extérieur.



- Mise en place du prélèvement en 4 fois
- Mise en place de la facturation des professionnels et des administrations pour l'accès en déchèterie
- 38 567 factures ont été éditées
- Suivi administratif et budgétaire des marchés de travaux
- Le suivi des marchés publics



Service exploitation et
Service support

- Montée en compétences de 2 collaborateurs (promus adjoints)
- Optimisation de la revente de matériaux
- Poursuite de la mise au norme et sécurisation déchèterie
- Suivi annuel du chantier des nouveaux bâtiments administratifs et du site de Massugas
- Mise en place du marché de location et de nettoyage des vêtements de travail
- Lauréat de l'appel à projet CITEO pour la mise en place des extensions des consignes de tri
- Mise en place des marchés : centre de tri ; transport
- Amélioration de la sécurité au travers le déploiement des préconisations Document Unique 2019
- Mise en fonction des 1ères bornes enterrées pour l'apport volontaire des ordures ménagères
- Aboutissement des travaux du quai de transfert



- Amélioration de la base de données des redevables
- Mise en place du prélèvement en 4 fois de la facture
- Facture complémentaire et facture forfaitaire réunies
- Envoi systématique d'un courrier usagers pour les sacs
- Délais de traitement raccourcis
- Information des usagers sur l'avancée de leur dossier
- Permanences Agents en Trésorerie / CDC / Déchèterie



- ▣ Sensibilisation et animations scolaires
- ▣ Organisation des événements USTOM : anniversaire Recyclerie, journée du personnel, réunion de sensibilisation des élus, tables rondes des agents d'accueil de mairie...
- ▣ Participation aux événements locaux pour sensibiliser les usagers au tri : écofête, semaine bleue, Programme manger local, parcours de la biodiversité...
- ▣ Participation aux projets de compostage des communes et des écoles
- ▣ Inauguration du quai de transfert à Massugas
- ▣ Diffusion des informations via les articles du site internet ustom.fr



- ▣ Facebook Recyclerie très actif + 3 355 
- ▣ Anniversaire des 8 ans, brocante du 8 mai et événement médiathèque autour du livre, très grands succès
- ▣ Communication régulière qui fidélise la clientèle
- ▣ Présentation et installation de l'association les Bidouill'arts
- ▣ Augmentation de 2% du chiffre d'affaire du magasin



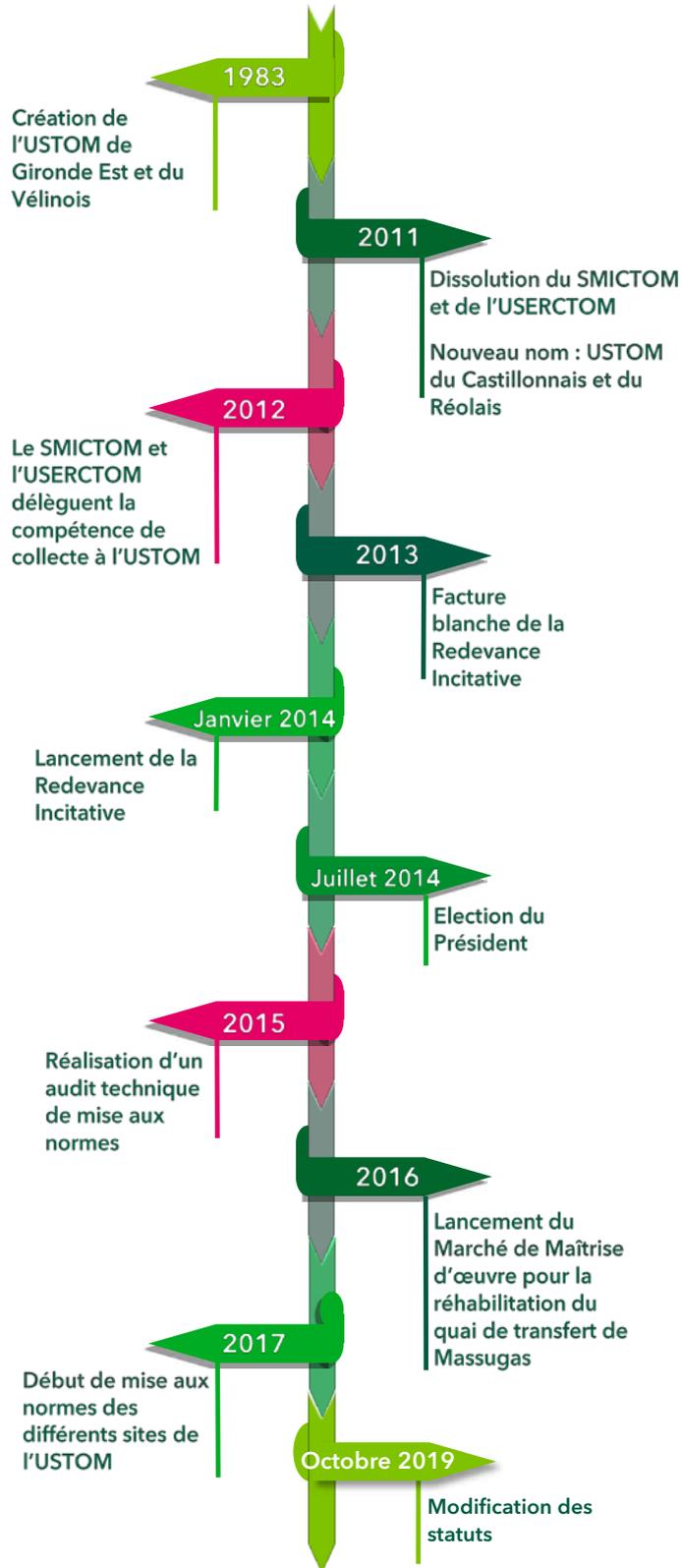


PRÉSENTATION DU SYNDICAT



1.1 L'histoire : service public et territoire

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères) est un Syndicat mixte intercommunal. Sa forme juridique est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, cela signifie que les compétences de collecte et de traitement des déchets ont été déléguées à l'USTOM par les Communes et Communautés de Communes.



L'USTOM exerce les missions de collecte, transfert, transport et traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre, des biodéchets, des encombrants et des déchets dangereux.



L'USTOM facture le service de collecte et de traitement sur la base de la redevance incitative. Son montant est établi annuellement à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou des sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

1.2 La gouvernance

Depuis 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical, organe décisionnel composé de 118 délégués titulaires et autant de suppléants, comme l'indique l'arrêté inter préfectoral des statuts de l'USTOM du 26 mai 2014 et conformément à l'application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Commune et Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, soit **118 délégués USTOM**.

Bureau Syndical = 17 délégués syndicaux

Le Bureau échange sur les sujets à décider en Comité. Il travaille sur les dossiers préparés par les services de l'USTOM et préconise les orientations à voter.

Comité syndical = 118 délégués syndicaux

Chaque décision prise par le Comité fait l'objet d'un vote. Elle est matérialisée par une délibération affichée au siège du Syndicat et disponible sur le site internet.

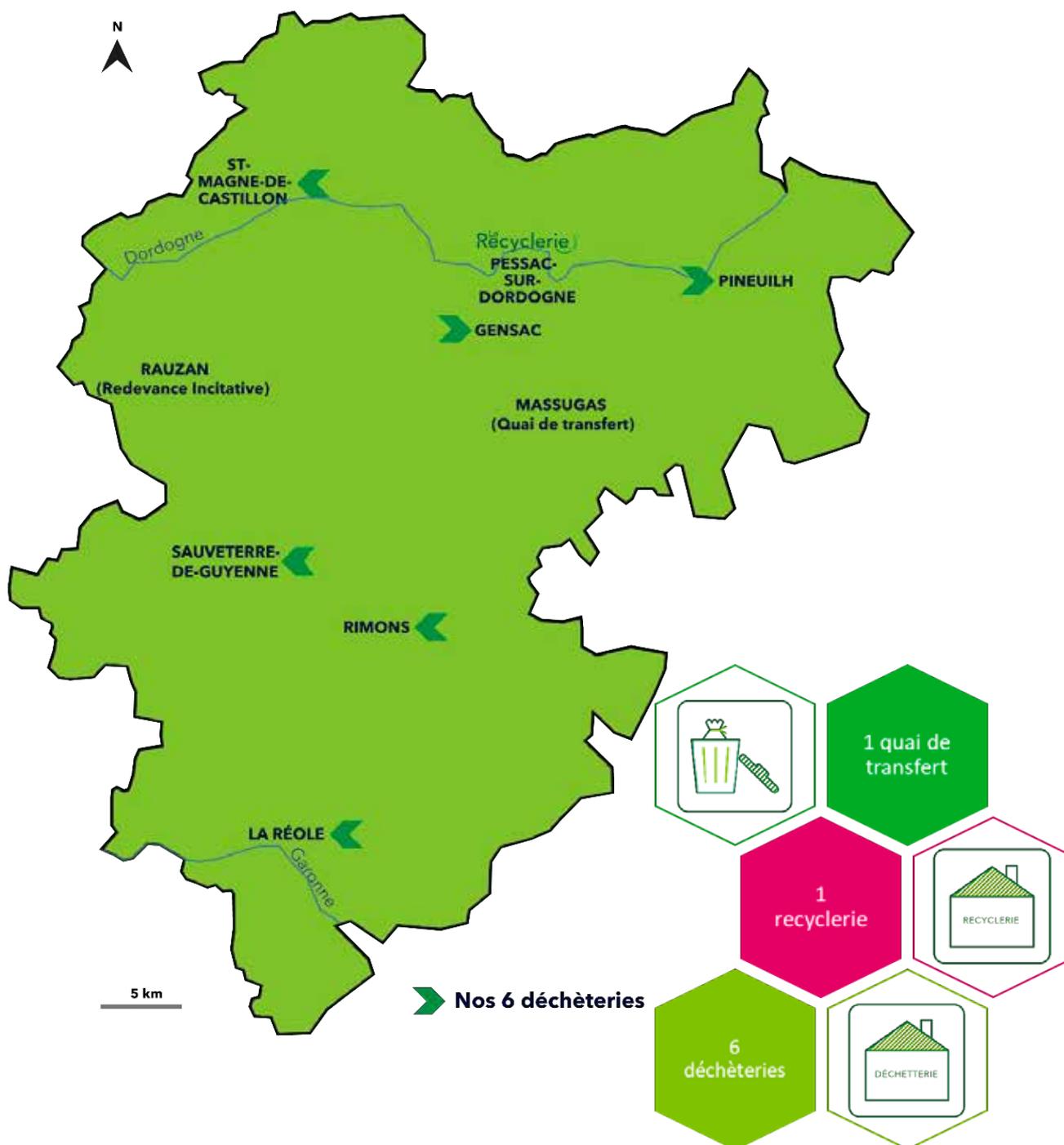
Le Comité Syndical du 3 octobre 2019 a **modifié les statuts de l'USTOM**, principalement dans la représentativité :

- 1 représentant pour chaque Communauté de Communes
- 1 représentant par tranche de 2 200 habitants

Soit **39 délégués titulaires à compter des nouvelles élections municipales 2020**.



1.3 Les sites de l'USTOM

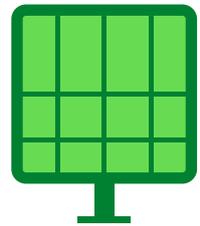


Le quai de transfert situé à Massugas permet le transit des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont-bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.

Le site est équipé d'une plateforme de compostage permettant le traitement des déchets verts qui sont par la suite broyés puis mis en andains jusqu'à maturation afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051.

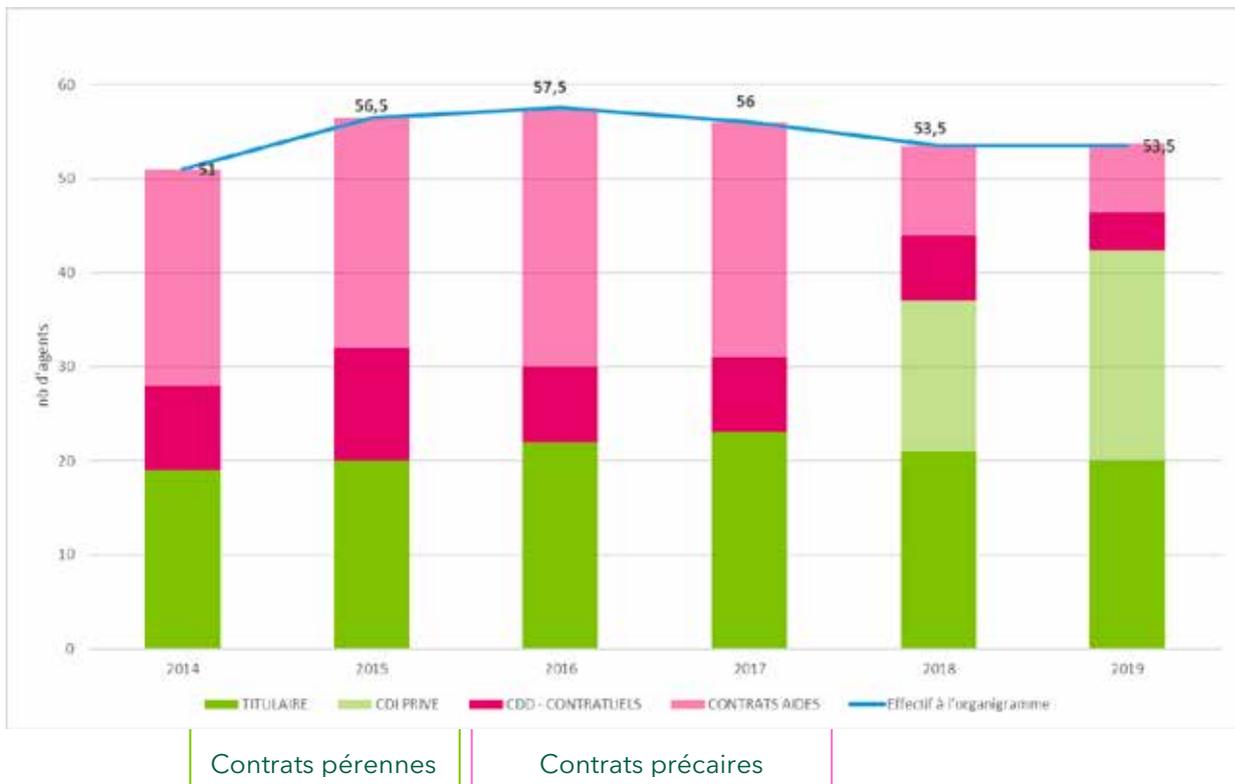


RESSOURCES HUMAINES



2.1 Les effectifs et types de contrats à l'USTOM

En 2019, les effectifs n'ont pas évolué rapport à l'an dernier.



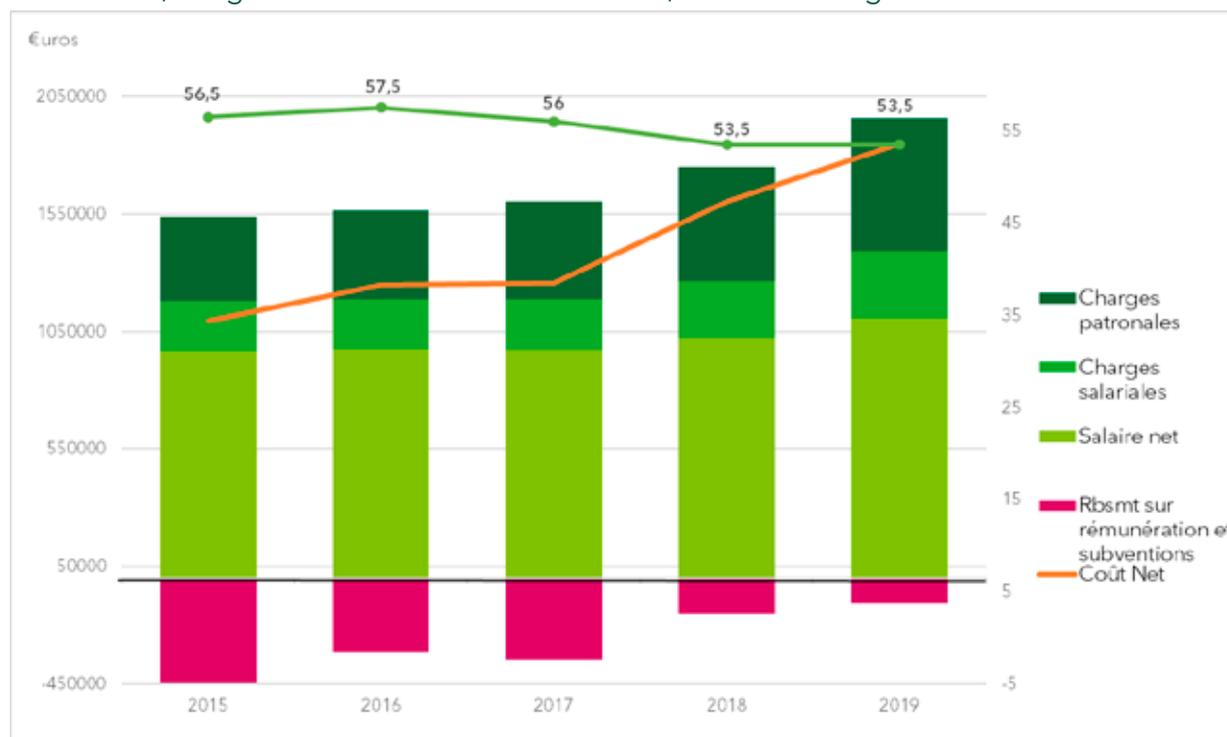
La répartition selon les types de contrats a évolué. Ainsi, les contrats précaires ont diminué au profit des contrats pérennes. Les emplois se stabilisent et le personnel est constant.

Depuis 2015, des services ont été créés pour permettre la structuration du syndicat et répondre à de nouveaux enjeux (suivi de la sécurité, développement des marchés publics, développement du service client, développement de la communication...). Des cadres ont été recrutés pour professionnaliser les pratiques.

Les réorganisations internes et les recherches de gain d'efficacité ont permis de développer cela sans augmentation d'effectif.



Néanmoins, malgré la rationalisation des effectifs, le coût net augmente.



Deux facteurs prépondérants engendrent une augmentation des dépenses et la baisse des recettes :

- Le syndicat assurant un service à caractère industriel et commercial (conséquence redevance Vs taxe), le recrutement exclusif en droit privé est la règle.

Ainsi, l'ensemble des recrutements de postes permanents est effectué en CDI soumis à la convention nationale des activités du déchet (hors fonctionnaires déjà présents). Cette convention collective emporte de nombreuses conséquences (13^{ème} mois, prise en charge de la complémentaire santé, évolution d'ancienneté entre autres). L'impact financier se situe entre +3 000€ et +5 000€ d'écart en début de carrière entre un fonctionnaire et un recrutement sous ce type de contrat.

- La modification de la prise en charge des contrats aidés. 3 facteurs influent :
 - Les éligibilités sont beaucoup plus rares, le nombre d'emplois aidés diminue.
 - Les emplois aidés restants le sont sous forme de PEC et non plus d'emploi d'avenir ou CUI avec pour conséquence une baisse des aides (430€/mois pour les dispositifs dispositif PEC, contre 1120€/mois auparavant pour des agents en Emploi d'Avenir et 600€ pour des agents en Contrat unique d'insertion),
 - Chaque poste transformé (emploi aidé vers CDD, CDI) emporte pour conséquence une augmentation des dépenses (environ + 600€/mois à minima) et une baisse des recettes, soit un delta de + 15 à 20 000 € / an / employé.

2.2 Les formations

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents	56	56,17	58,01	54,83	57,5
Jours de Formation	468	168	181,5	375	193
Ratio j/agent (P1 bis)	8,4	2,99	3,13	6,84	3,36

Un plan de formation annuel a été mis en place depuis 2018. Il permet la gestion prévisionnelle des carrières.

Les agents d'accueil en déchèteries bénéficient de formations et remises à niveau régulières sur différentes missions importantes de leur activité :

- Gestion des déchets ménagers dangereux
- Position et gestes de sécurité et de secours
- Habilitation électrique
- Manipulation des extincteurs
- Sauveteur secouriste du travail (SST)



2.3 L'absentéisme et l'accidentologie (en j/an)

années	Nb agents	MALADIE		ACCIDENT DU TRAVAIL		Total ratio
		Nbre de jours	Ratio j/agent	Nbre de jours	Ratio j/agent	j/agent/an
2015	56	724	12,9	443	7,9	20,84
2016	56,17	854	15,2	201	3,57	18,78
2017	58,01	885	15,25	229	3,95	14,88
2018	54,83	1 000	18,24	253	4,61	22,85
2019	57,5 (P1)	1 139	19,81	100	1,74	21,55

En 2019, nous avons comptabilisé **1 139 jours d'arrêt maladie pour 33 agents**.

Plus de la moitié de ces jours sont répartis sur 3 agents :

- 2 arrêts de longue durée représentant 506 jours
- 1 arrêt pour un heureux événement représentant 79 jours

		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-31 j	+ de 30j	Nb total d'agents
Nb d'agents concernés par	Accident de travail	1			2	1	1	5
	Maladie	10	6	3	3	4	7	33

Les **accidents de travail** ont considérablement diminué, **100 jours** ont été dénombrés et ils **concernent 5 agents**.



Les investissements pour la mise aux normes des sites permettent aux agents de travailler dans un environnement plus sécurisé qu'auparavant.

La formation permanente et régulière des agents permet d'adapter les bons gestes selon le poste de travail. L'ergonomie est favorisée.

Lors d'accident, le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) intervient à la suite de chaque accident pour analyser la situation, émettre un rapport et préconiser des actions pour éviter les risques.

L'assistant de prévention intervient régulièrement sur les sites, auprès de tous les agents, pour informer, contrôler et suivre les actions mises en place pour la sécurité et le bien-être au travail. Il est le garant de l'évolution du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

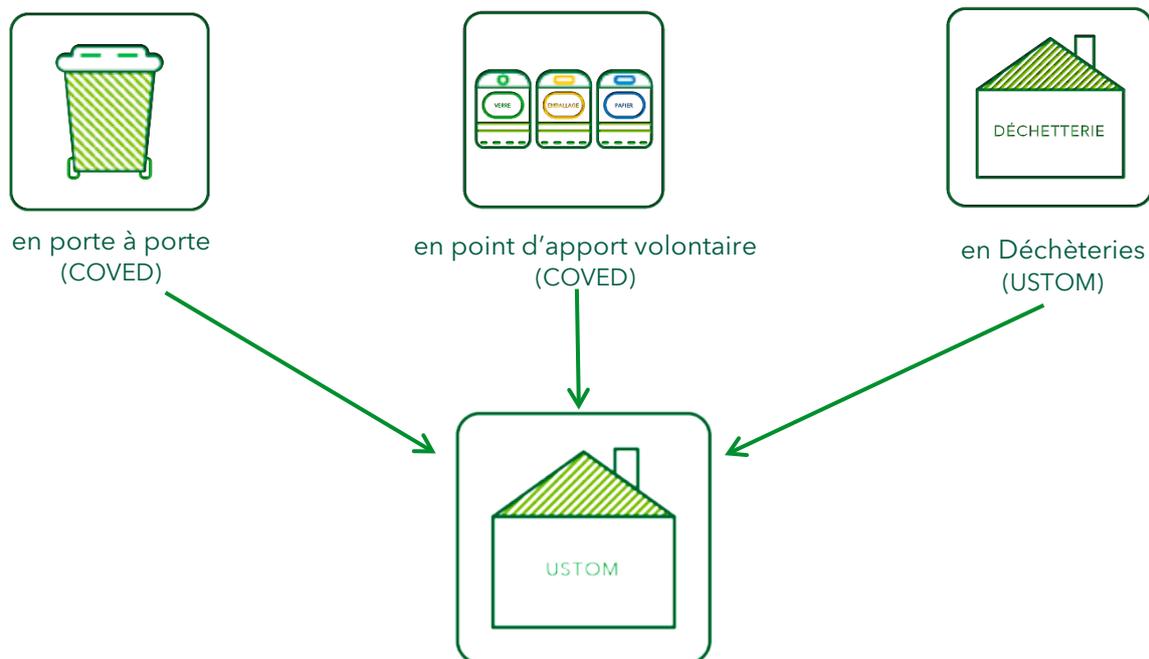


COLLECTES ET TONNAGES



3.1 Présentation générale des collectes

L'USTOM pratique 3 modes de collecte différents, dont deux sont effectués par un prestataire privé :



Tous les déchets sont ensuite transportés vers le quai de transfert de Massugas où ils sont pesés, stockés puis acheminés vers les différents exutoires de traitement.

Tableau de synthèse du service de collecte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Contenant Mode de collecte	Fréquence de collecte (P2)	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire COVED	Bac vert pucé en porte à porte	C1 ou C2 pour les gros producteurs (professionnels) C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre, Monségur, Castillon, Ste Foy) C0.5 pour le reste du territoire	100%
		Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Emballages recyclables	Prestataire COVED	Bac ou caissette en porte à porte	C0,5 pour tout le territoire	
		Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Verre	Prestataire COVED	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	

C0,5 = collecte tous les 15 jours / C1 = collecte 1 fois par semaine / C2 = collecte 2 fois par semaine

3.2 La collecte en points d'apport volontaire

Cette organisation de la collecte est l'un des leviers pour une gestion maîtrisée de la collecte des déchets. En effet, le coût de collecte des points d'apport volontaire est 3 à 4 fois inférieur à celui d'une collecte en porte à porte et les performances environnementales sont meilleures. Les bornes, accessibles 24h/24h, sont en déploiement constant. En 2019, ce sont **389 bornes (D6)** qui maillent le territoire et permettent ainsi aux habitants une gestion sans contrainte de leurs déchets.

Zoom sur le verre

	Tonnages collectés			Ratio kg/an/hab		
	PAP	PAV	Total	PAP	PAV	Total
2013	1 135	1 523	2 658	17	23	40
2014	1 084	1 579	2 663	16	24	40
2015	173	2 418	2 591	3	36	39
2016	x	2 641	2 641	x	40	40
2017	x	2 722	2 722	x	41	41
2018	x	2 672	2 672	x	40	40
2019 (D5)	x	2 698	2 698	x	41	41
Evolution 2013/2019			1,5%	Evolution 2013/2019		2,2%
Evolution 2018/2019			1,0%	Evolution 2018/2019		0,6%

X Suppression de la collecte en porte à porte.



Depuis 2016, le verre est collecté uniquement en points d'apport volontaire. Les tonnages collectés représentent :

41 kg/hab/an en 2019 à l'USTOM

Les ratios comparatifs :

30 kg au niveau national,

36 kg au niveau régional et

32 kg au niveau départemental.

(données sinoe 2017)

3.3 La collecte en porte à porte

Les bacs d'ordures ménagères sont essentiellement sortis selon le nombre de levées incluses dans le forfait (18 levées par an).

Ainsi en 2019, plus de 76% des usagers ont présenté leur bac selon le nombre inclus dans le forfait et 23% ont dépassé le forfait des 18 levées.

Fréquence par an	Correspondance à la semaine	2019	
Nb de bacs présentés entre 0 et 6 fois	jusqu'à une fois tous les deux mois	7 675	21,9%
Nb de bacs présentés entre 7 et 12 fois	jusqu'à une fois par mois	9 395	26,8%
Nb de bacs présentés entre 13 et 17 fois	jusqu'à une semaine sur trois	9 769	27,8%
Nb de bacs présentés entre 18 et 26 fois	jusqu'à une semaine sur deux	7 123	20,3%
Nb de bacs présentés entre 27 et 52 fois	jusqu'à une fois par semaine	895	2,5%
Nb de bacs présentés plus de 52 fois	plus d'une fois par semaine	243	0,7%

Depuis le second semestre 2015, la collecte est réalisée en C0,5, c'est-à-dire un passage tous les 15 jours. Cette modification du rythme de collecte a permis l'augmentation du taux de présentation des bacs d'ordures ménagères, de 26% en 2015 à 45% en 2019.

Mais qu'est-ce que cela signifie ?

En 2015, lorsque le camion passait, seulement 1 fois sur 4, les bacs étaient sortis (26%).

Aujourd'hui c'est environ 1 fois sur 2 passages du camion que les bacs sont sortis (45%).

Les fréquences de sorties et le taux de présentation des bacs sont stables depuis plusieurs années, ce qui indique que les usagers ont des habitudes de gestion de leurs déchets qui sont bien ancrées.

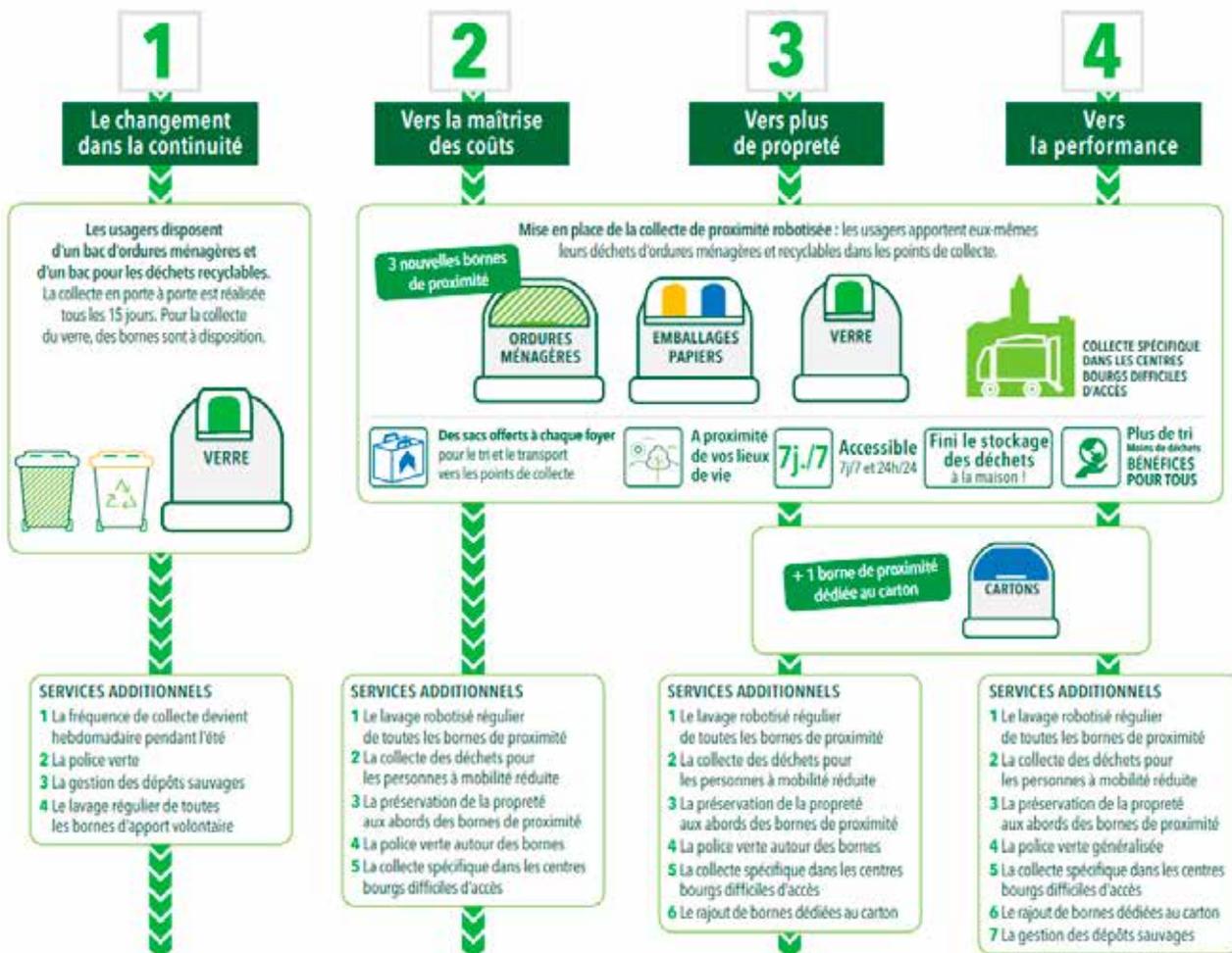
Et l'optimisation de la collecte a un impact environnemental important : la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

	Total 2014	Total 2015		Total 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019
Fréquence de collecte	C 1	C 1	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5
Nombre de levées	508 596	452 887		456 565	467 701	461 745	459 630
Taux de présentation	29%	26%	43%	45%	44%	44%	45%

3.3.1 Zoom sur le schéma de collecte

En mars 2019, un bilan détaillé sur l'évolution du syndicat de 2013 à 2018 a été présenté lors d'une réunion à Sauveterre de Guyenne. Des propositions ont été faites pour améliorer le service.

Ainsi, de juin à juillet, une consultation s'est déroulée. Les élus ainsi que des habitants sur les communes dont les maires l'ont proposé, ont pu se positionner sur l'un des 4 choix de collecte pour l'avenir.



Les habitants, via la consultation internet, se sont prononcés à 46% pour le scénario 1, le maintien de la collecte en porte à porte (33% pour le scénario 2 ; 12% pour le 3 et 9% pour le scénario 4)

Le comité syndical du 3 octobre 2019, a décidé à la majorité (85 voix pour et 6 abstentions),

- de maintenir la collecte en porte à porte,
- de discuter pour adapter la grille de la redevance incitative pour équilibrer au plus juste le budget de l'USTOM sur l'exercice 2020 dans l'attente de décision définitive,
- d'autoriser les communes qui souhaitent dès 2020 en point d'apport volontaire à le faire
- ...

Retrouvez l'intégralité des documents et de la délibération sur ustom.fr/la-documentation

3.3.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR



Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées

	Tonnages collectés	Ratios kg/hab/an
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
2017	11 345	172
2018	11 512	174
2019	11 499	173
Evolution 2011/2019	-35,62%	- 94 kg/an/hab

Le ratio de production d'ordures ménagères est de :

173 kg/hab/an (P3) en 2019 contre :

- 254 Kg au niveau national,
+47% rapport à l'USTOM
- 240 kg au niveau régional et
+39% rapport à l'USTOM
- 249 au niveau départemental
+44% rapport à l'USTOM

(données SINOE 2017)

En 2019, 11 499 tonnes ont été collectées, soit une diminution de 35.62% rapport à 2011.

Les efforts permanents réalisés depuis 8 ans ont permis d'économiser la collecte et le traitement de

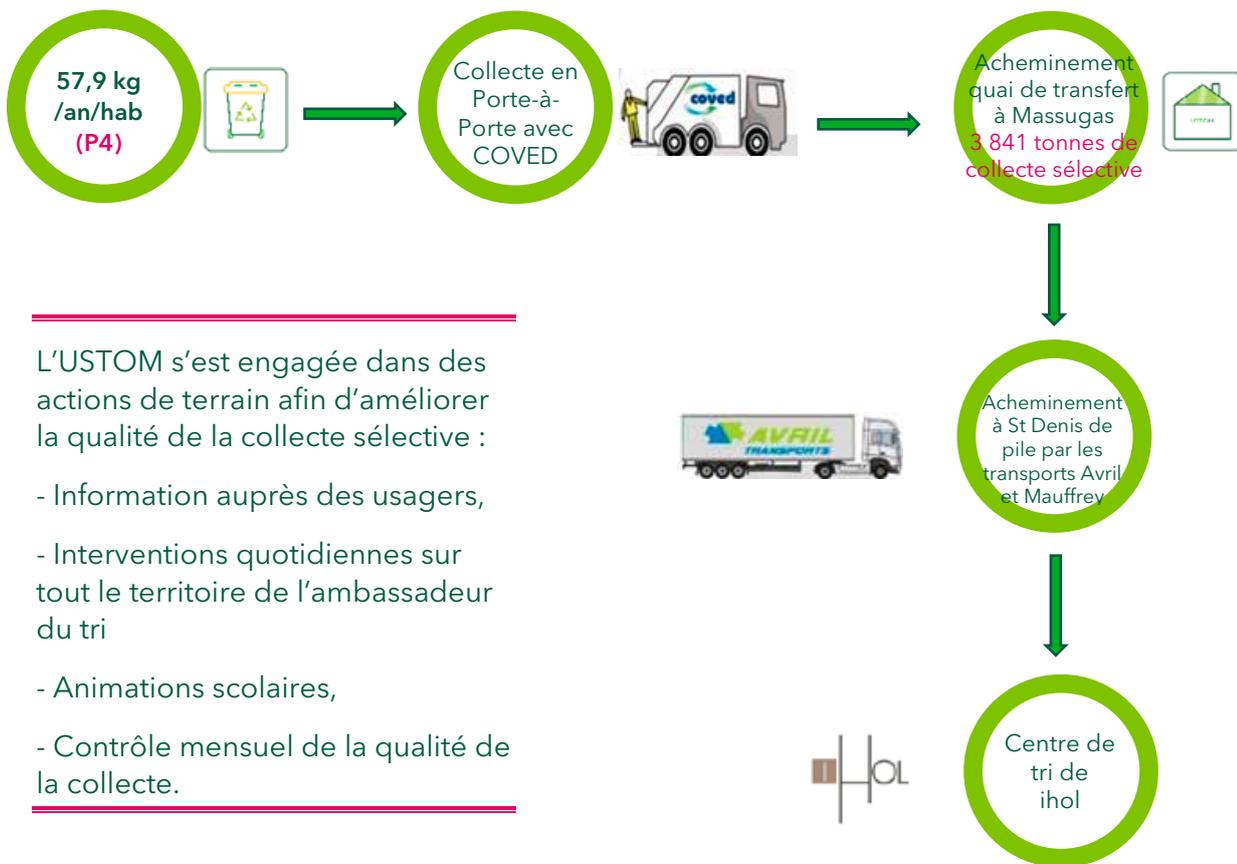
44 680 tonnes d'ordures ménagères
qui n'ont pas été enfouies.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées (T)



3.3.3 Les emballages ménagers

Le chemin suivi par les emballages ménagers résiduels :



L'USTOM s'est engagée dans des actions de terrain afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective :

- Information auprès des usagers,
- Interventions quotidiennes sur tout le territoire de l'ambassadeur du tri
- Animations scolaires,
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte.

 Acier 2,6 Kg / habitant	 Aluminium 0,3 Kg / habitant	 Journaux/Magazines 21,6 Kg / habitant	 Carton 7,5 Kg / habitant
 PEHD (PolyEthylène haute Densité) 1,2 Kg / habitant	 PET couleur 0,7 Kg / habitant	 PET transparent 2,7 Kg / habitant	 Brique alimentaire 0,7 Kg / habitant
 Refus de tri 16,1 Kg / habitant			

3.3.4 L'évolution du refus de tri

Lors des caractérisations réalisées en centre de tri, l'USTOM a pu constater que les refus sont constitués essentiellement de déchets qui seront recyclables lorsque l'extension des consignes de tri sera applicable sur le territoire en mars 2020.

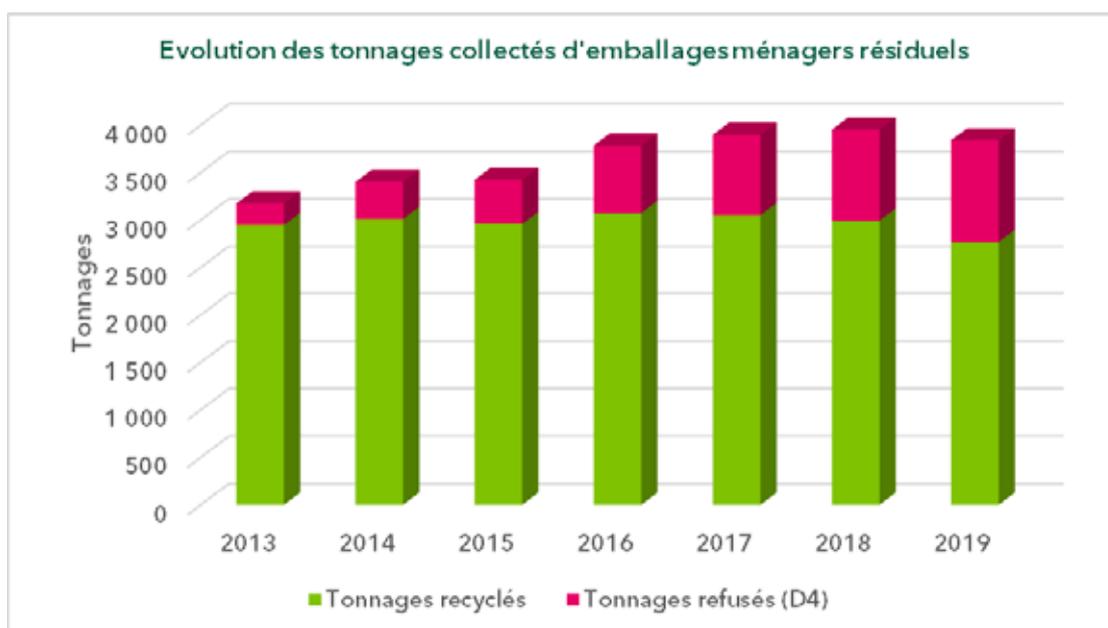
Des actions d'information et de sensibilisation des usagers sont menées quotidiennement au travers des animations scolaires, de la sensibilisation en porte à porte pour les bacs mal triés, des conseils en déchèterie apportés par les agents.

Des pénalités financières sont appliquées par le centre de tri, en fonction du pourcentage des déchets refusés lors des caractérisations. C'est pourquoi il est important de limiter la quantité de refus pour faire diminuer le taux de refus.

Emballages Ménagers Résiduels	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages collectés (D3)	3 176	3 404	3 426	3 785	3 900	3 954	3 841
Tonnages recyclés	2 949	3 012	2 960	3 075	3 052	2 995	2 771
Tonnages refusés (D4)	227	392	466	710	848	959	1 070
Taux de refus (P5)	7,15%	11,52%	13,60%	18,76%	21,74%	24,25%	27,86%

Au regard de l'augmentation du taux de refus, des actions ciblées sont menées sur le terrain :

- L'accentuation de la diffusion des consignes de tri sur les bornes d'apport volontaire.
- La caractérisation des matières refusées : on constate environ que 50% du refus est composé de résines qui seront traitées à l'extension des consignes de tri. Les usagers du territoire ont déjà anticipé le tri de tous les emballages.
- Un ambassadeur du tri sensibilise les habitants lorsqu'il y a des erreurs de tri dans les bacs jaunes. Plus de 950 usagers ont ainsi été sensibilisés directement à leur domicile.



3.4 La collecte en déchèteries



Horaires d'ouverture, du mardi au samedi

Saint Magne de Castillon, Pineuilh et La Réole : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00
 Rimons, Gensac et Sauveterre de Guyenne : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00



L'accès en déchèteries, présentation de la carte d'accès obligatoire pour tous.

Pour les particuliers, gratuit dans la limite de 26 passages par an.

Pour les professionnels, l'accès est payant en fonction de la quantité et du type de flux apportés.



Services + en déchèteries,

- Compost gratuit sur toutes les déchèteries
- Achats de sac prépayé en cas de surplus d'ordures ménagères, à déposer directement à la déchèterie ou à côté de son bac
- Achats de composteur 425L, financés à 60% par l'USTOM.

Tonnages 2019 issus des déchèteries par matériaux (D7)

	Encombrants	Déchets verts	Cartons	Papier	Feraille	Gravats	Bois Palettes	Huile Moteur	Plastiques souples	DMS	Piles	Total
Saint Magne	959	1 487	151	7	263	883	489	6	0	17	0,9	4 263
Pineuilh	745	1 427	133	5	260	638	381	6	0	8	1,7	3 605
Gensac	343	462	52	0	140	895	152	5	0	6	0,6	2 056
La Réole	1 145	865	138	0	182	316	310	7	0	8	1,2	2 971
Rimons	427	344	56	22	72	296	214	4	0	7	0,8	1 442
Sauveterre	502	181	55	6	77	297	235	3	0	5	0,3	1 361
2019 (D7)	4 121	4 767	584	40	994	3 326	1 781	31	0	50	5,5	15 699
2018	4 086	6 597	658	222	1 514	4 354	2 216	21	90	52	5,2	19 815
Evolution en 1 an	1%	-28%	-11%	-82%	-34%	-24%	-20%	48%	-100%	-4%	6%	-21%
2013	2 106	5 147	539	200	1 203	2 205	1 618	28	133	76	X	12 952
Evolution en 6 ans	96%	-7%	8%	-80%	-17%	51%	10%	10%	-100%	-34%	X	21%

Pour la 1^{ère} fois depuis 2013, les tonnages des apports en déchèteries ont baissé.

En 2019, **15 699 tonnes (D7)** ont été déposées sur l'ensemble des 6 déchèteries du territoire, soit 21% de moins que l'an dernier.

Les flux tels que l'encombrant et les gravats ont fortement augmenté depuis 2013 ; tandis qu'à l'inverse, le papier et les plastiques souples ont diminué.

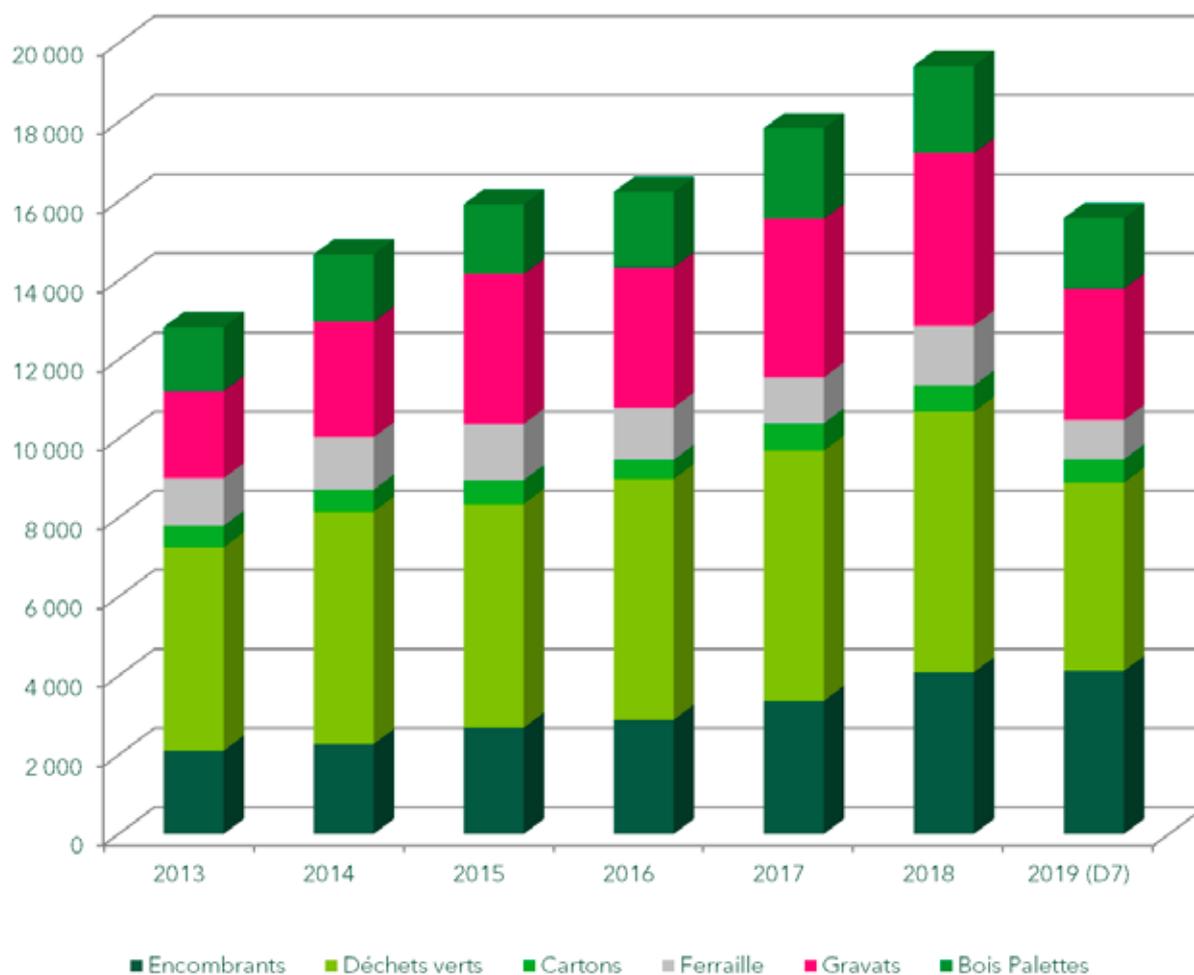
Voici des éléments d'explications permettant la compréhension de ces évolutions.

Moins de papier en déchèterie : oui, mais non ! En réalité, la baisse est simplement due à une modification du lieu de dépôt des papiers. Jusqu'en 2018, les déchèteries étaient équipées d'une benne dédiée au papier. Aujourd'hui, c'est dans une borne d'apport volontaire qu'il est déposé. Il y en a toujours autant de trié mais il est comptabilisé dans les collectes COVED.

Les plastiques souples n'ont plus de bennes dédiées depuis 2019. Avant les repreneurs payaient pour racheter puis revaloriser cette matière. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, ce flux est trop coûteux à recycler pour l'instant.

A la place, le **mobilier** de toute sorte (jardin, cuisine, literie...) est repris par l'organisme Ecomobilier. Les tonnages sont rachetés et recyclés. Ce qui permet de limiter l'enfouissement de ce flux.

La **baisse globale** de 21% est la conséquence principale de la mise en place de la tarification par type de flux pour les professionnels.



3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Représente une dépense			Représente une recette		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination	Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout venant	VEOLIA	Enfouissement	Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
Bois	EGGER	Recyclage	Palettes	AES	Recyclage
Gravats	TGE / Pierre de Frontenac	Stockage déchets inertes	Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
Huiles alimentaires	ECO GRAS	Recyclage	Ferraille	Derichebourg	Acierie
Huiles moteurs	SEVIA	Recyclage	Vêtements	Recyclerie / ECO TLC	Vente ou recyclage
Déchets verts	USTOM	Compostage	Plastique souple	TRI	Chaufferie
Piles	SCRELEC	Valorisation	DEEE	ECOLOGIC	Recyclage
Produits toxiques	PENA / ECO DDS	Neutralisation	Batteries	AFM Recyclage Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Pneus	ALIAPUR	Recyclage	Tubes néons, ampoules	RECYLUM	Recyclage

L'USTOM cherche toute l'année à s'améliorer et à proposer des nouveaux exutoires afin d'apporter un service optimum aux usagers.

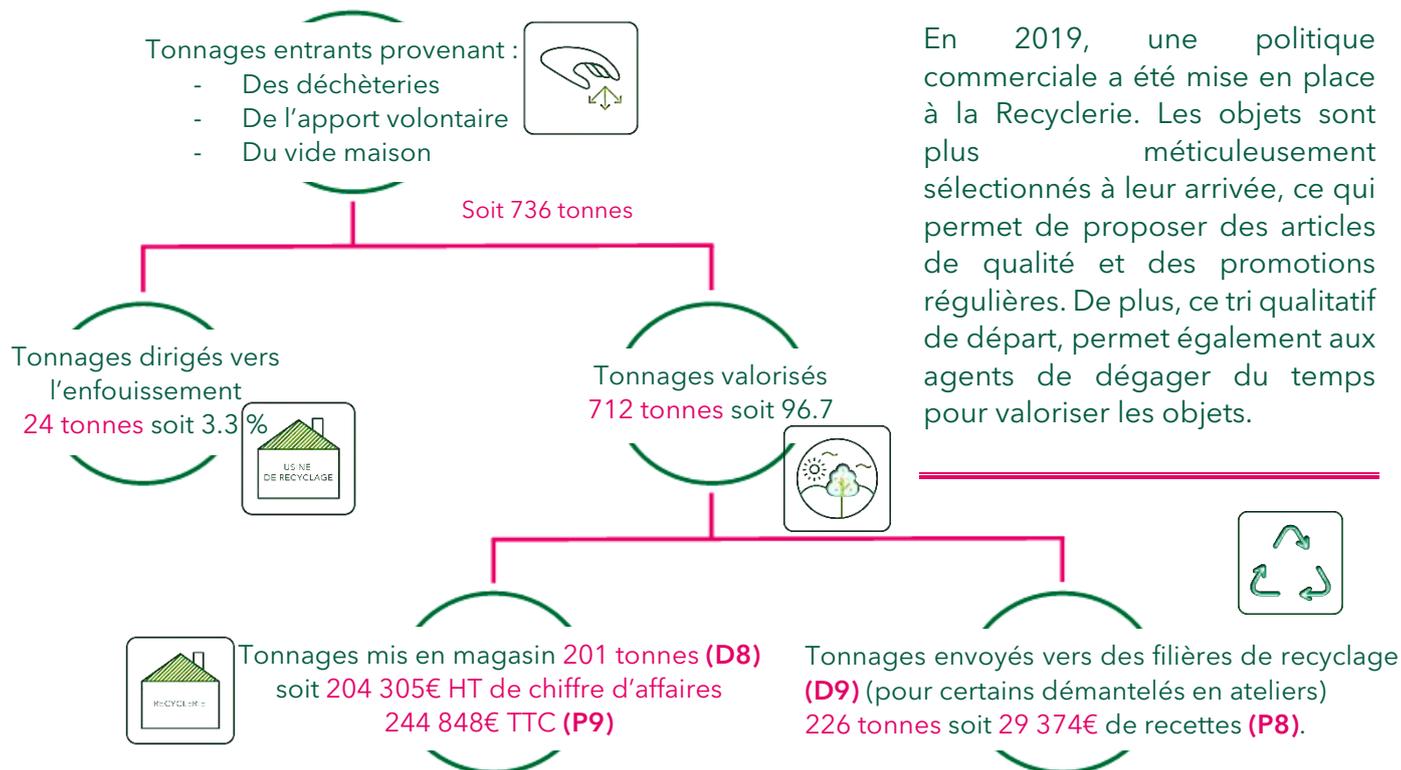
En 2019, le partenariat avec **EcoLogic** a permis de revaloriser 522,3 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Zoom sur les D3E



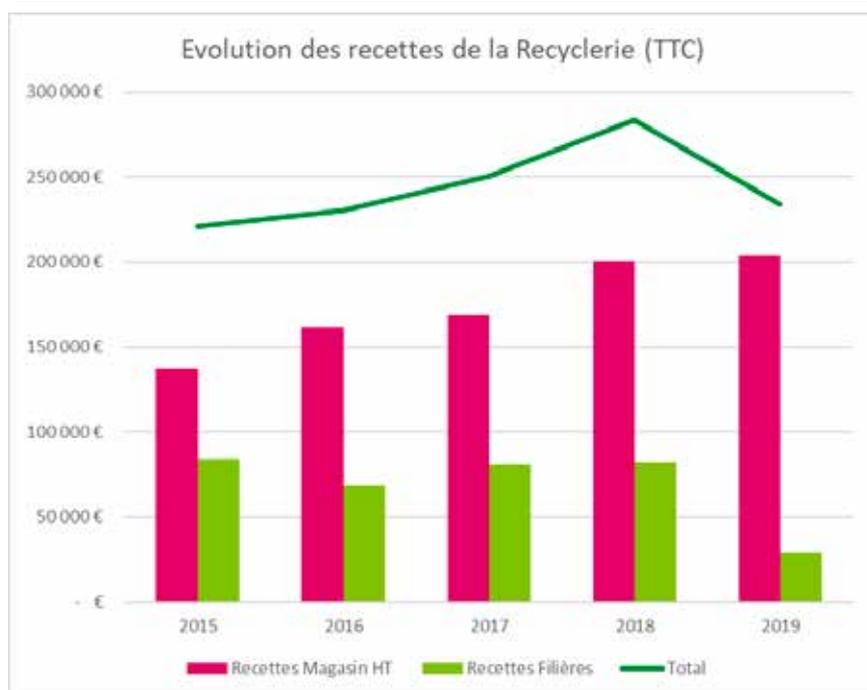
Plastique Pare choc	Aluminium Canette	Cuivre Tuyaux	Fer Pièce auto	Inox Robinetterie	Valorisation matière

3.5 La Recyclerie



En 2019, une politique commerciale a été mise en place à la Recyclerie. Les objets sont plus méticuleusement sélectionnés à leur arrivée, ce qui permet de proposer des articles de qualité et des promotions régulières. De plus, ce tri qualitatif de départ, permet également aux agents de dégager du temps pour valoriser les objets.

	2015	2016	2017	2018	2019	évolut°
Recettes Magasin HT	137 052 €	161 602 €	169 276 €	200 782 €	204 305 €	2%
Recettes Filières	83 927 €	68 813 €	80 930 €	82 435 €	29 374 €	-64%
Total	220 979 €	230 415 €	250 206 €	283 216 €	233 679 €	-17%



Le chiffre d'affaire du magasin de la Recyclerie est toujours en progression.

Les recettes de filières quant à elles, diminuent car depuis mars 2019, la presse à carton est gérée par le service exploitation. De plus, le prix de revente de cette matière est en chute constante.



COÛT DU SERVICE PUBLIC



4.1 Le contexte budgétaire en 2019

Le contexte budgétaire des établissements publics est sous tension, pour différentes raisons exogènes aux choix de gestion, qui se cumulent :

- **L'augmentation des dépenses** de TGAP. La loi de finances de 2019 a acté une forte évolution de cette taxe, passant de 17 à 65 euros / Tonne entre 2019 et 2025, engendrant ainsi une augmentation à terme de la contribution de + 874 000 € sur notre territoire. A titre de comparaison, cette augmentation correspond à elle seule à 15 % du produit de la redevance incitative et se cumule au produit déjà reversé (285 000 €)
- **L'augmentation des coûts des matières premières** et de l'ensemble des indices obligatoires de révision des prix ainsi que la saturation des filières d'élimination, en particulier pour le traitement des ordures ménagères, l'offre en Gironde étant inférieure à la demande.
- **L'augmentation des coûts de personnel.** Malgré la rationalisation des effectifs, passés de 57.5 équivalents temps pleins (ETP) en 2015 à 53,5 ETP depuis 2018, le coût net de la masse salariale a fortement évolué, le gouvernement ayant drastiquement réduit les emplois aidés. Ceux-ci ont dû être requalifiés en contrats de droit privé. En ce cas, le coût net, aides de l'Etat déduites, est passé de 6 000 € par an à 25 000 € par an.
- **La mise aux normes des sites, le contexte normatif des ICPE** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) étant très strict ainsi l'ensemble des investissements à mener est d'environ 15 000 000 d'euros.
- **La baisse des recettes de revente de matériaux**, et en particulier
 - Le carton et les papiers, par la baisse très importante des exportations vers la Chine entraînant une chute de moitié en 2019 du prix de reprise, à ce jour repris à 0 €.
 - La ferraille dont les exportations vers la Turquie sont en diminution, la baisse des prix se poursuit.
 - Les plastiques pour lesquels les exutoires sont de plus en plus difficiles à trouver.

Face à ces difficultés, l'USTOM a commandé un audit financier, réalisé par le cabinet KPMG, dont l'objet de la mission est l'appréciation circonstanciée de la situation financière de l'USTOM par l'intermédiaire :

- D'une analyse rétrospective des comptes sur la période 2013-2018
- de l'évaluation des marges de manœuvre de l'USTOM avec une analyse financière prospective.

Les conclusions de cet audit sont les suivantes :

« La diminution des recettes fixes de l'USTOM en 2014 a pu être compensée pendant quelques années grâce à l'optimisation de la gestion du syndicat. Cette période est arrivée à terme en 2018. Le manque de recettes fixes et structurelles (de l'ordre de 1,5 M€) est désormais flagrant. Il fait peser une menace sur le financement de l'USTOM à court terme une fois que ses réserves auront été consommées. Sa dette n'est plus supportable et l'USTOM doit envisager de redresser sa section de fonctionnement à très court terme. Par ailleurs, cette situation est amplifiée par les engagements auxquels il devra faire face en matière de mise aux normes des équipements et d'évolution des coûts de traitement. Enfin l'évolution de la fiscalité sur les coûts d'enfouissement (TGAP) nécessitera également de trouver les ressources pour la financer. »

Retrouvez l'intégralité de l'audit financier sur ustom.fr/la-documentation

4.2 Le Fonctionnement

4.2.1 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services d'une collectivité territoriale c'est-à-dire les dépenses qui reviennent chaque année (marchés de prestations, charges de personnel, charges courantes...)

DEPENSES		2017	2018	2019	évolut°
011	Charges générales	725 911 €	883 892 €	962 049 €	8,8%
	Marchés de prestations	4 721 786 €	5 173 786 €	5 283 958 €	2,1%
12	Charges de personnel	1 670 740 €	1 826 645 €	1 993 733 €	9,1%
65	Autres charges de gestion courante	44 866 €	37 862 €	38 233 €	1,0%
66	Charges financières	68 720 €	76 645 €	106 478 €	38,9%
67	Charges exceptionnelles	11 515 €	17 150 €	2 314 €	-86,5%
42	Dotations aux amortissements	636 482 €	653 732 €	545 552 €	-16,5%
TOTAL (P10)		7 880 019 €	8 669 713 €	8 932 317 €	3,0%

Détails des marchés de prestations :

	2017	2018	2019	évolut°
Marché de collecte porte à porte et points d'apport volontaire	2 391 240 €	2 442 140 €	2 497 233 €	2,3%
Enfouissement (SOVAL VEOLIA)	982 793 €	1 261 838 €	1 247 460 €	-1,1%
Marché de traitement et de transport : encombrants, bois et DDM (Péna)	223 640 €	112 986 €	101 524 €	-10,1%
Gravats et déchets verts (TGE/TRI)	136 772 €	189 734 €	129 031 €	-32,0%
Transport (Avril - Maufrey)	252 436 €	270 772 €	272 908 €	0,8%
Autres prestations (contrats)	161 542 €	299 644 €	398 275 €	32,9%
Transport du verre, emballages et conditionnement (COVED)	573 363 €	596 674 €	637 529 €	6,8%
Contrats de prestations de services	4 721 786 €	5 173 786 €	5 283 960 €	2,1%

4.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à des recettes qui n'ont pas vocation à rester à l'actif de la collectivité c'est-à-dire à des recettes « courantes ». Elles se distinguent des recettes d'investissement qui elles sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Les recettes liées à la revente des matériaux apparaissent au chapitre 70. Elles représentent environ 10 % des recettes et ont augmenté de 19% ce qui vient contrebalancer les recettes de subventions qui ont baissées de 12%. Les recettes liées à la redevance incitative ont augmenté de 6%

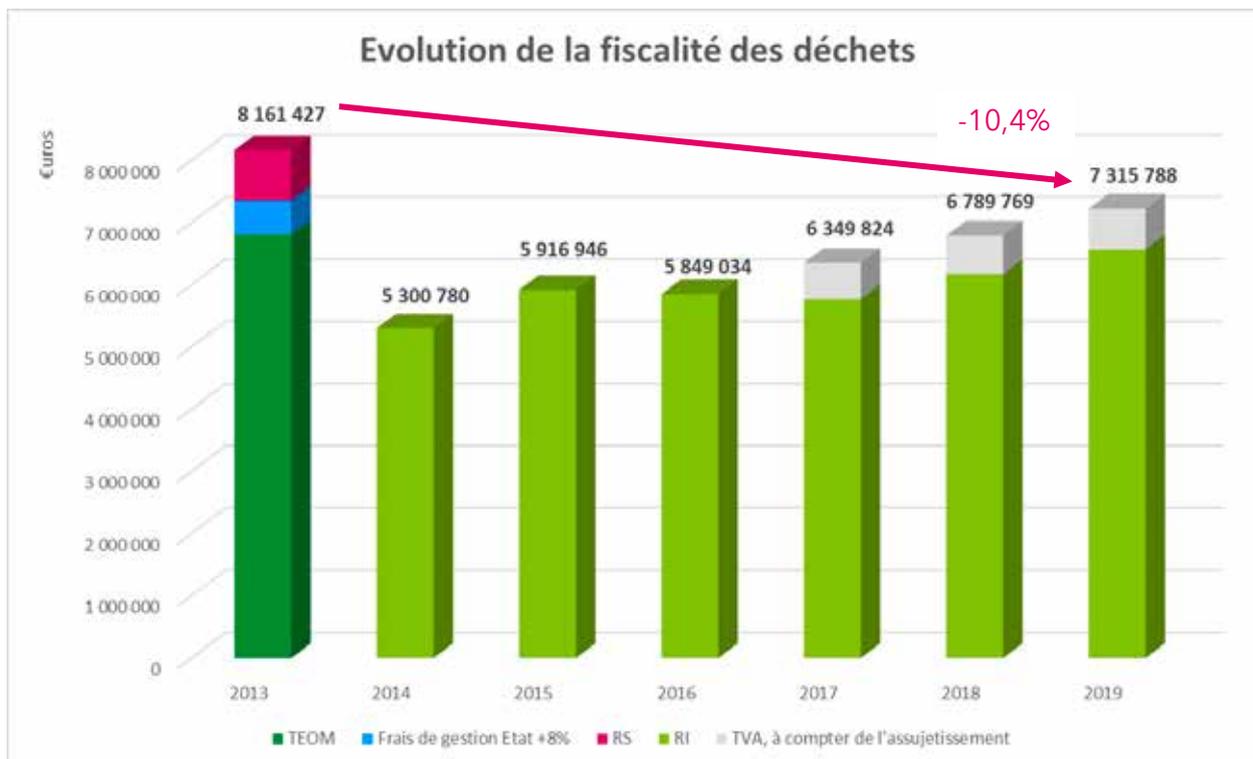
RECETTES		2017	2018	2019	évolut°
74	Redevance Incitative	5 772 567 €	6 172 518 €	6 650 716 €	8%
	Subventions Eco Organisme ecoDDS, ecofolio, ecoMobilier...	1 029 125 €	967 888 €	848 535 €	-12%
	subventions ADEME	0 €	30 821 €	0 €	-100%
	Remboursement sur CAE	235 316 €	89 977 €	54 700 €	-39%
70	Produit des services dont facturations	770 502 €	718 420 €	857 369 €	19%
013	Remboursements sur rémunérations	110 551 €	79 667 €	72 710 €	-9%
75	Autes revenus (accès déchèteries, magasin Recyclerie...)	247 202 €	249 863 €	212 224 €	-15%
76	Produits financiers	110 €	22 €	10 €	-55%
77	Produits exceptionnels	6 559 €	5 304 €	23 800 €	349%
TOTAL		8 205 700 €	8 314 481 €	8 720 064 €	4,9%

En 2019, le coût impacté aux ménages pour l'enlèvement des Ordures Ménagères (P7) est de 100.25€ HT par habitant et par an. La moyenne nationale en 2016 était de 117€ HT (source ADEME, référentiel national)

Le coût impacté aux ménages résidants sur le territoire de collecte de l'USTOM est très largement inférieure à la moyenne nationale ; d'autant que les professionnels sont pris en considération dans le calcul du syndicat.

4.2.3 La fiscalité

En termes d'évolution de tarifs et de comparaison, il est à noter qu'entre 2013 et 2019, la fiscalité du territoire a baissé (8 160 000 € prélevés en 2013 contre 7 223 200 € en 2019). En effet, bien que des augmentations aient été nécessaires pour équilibrer le budget ces dernières années, celles-ci ont été consécutives à une baisse de 35 % entre 2013 et 2014.



Depuis 2014, l'économie réalisée par le contribuable s'élève à 11 446 424€.

4.2.4 Bilan de la section de fonctionnement

	2017	2018	2019
Résultats Budgétaires	325 681 €	-355 232 €	-296 425 €
Opérations d'ordre	602 714 €	653 732 €	545 552 €
Auto financement possible des investissements par la section de fonctionnement	928 395 €	298 500 €	249 127 €

Les mesures prises en 2015 et 2016 avaient permis de dégager un auto-financement permettant les investissements nécessaires. La hausse constatée des dépenses liées à l'augmentation des flux conjuguée à la baisse des recettes n'ont pas permis de dégager un résultat positif. Pour la seconde année consécutive, le Syndicat a un résultat budgétaire en déficit.

L'augmentation globale des dépenses de 3% est faussée par la forte baisse des charges exceptionnelles (-86%) et des amortissements (-16,5%) alors que les Charges Générales ont progressé (+8,8%) notamment les marchés de prestations (+2,1%) ainsi que les Charges de Personnel (+9%).

Les recettes augmentent légèrement (+3,9%) mais sont également faussées par la forte hausse de produits exceptionnels (+350%) et une hausse significative des produits de service (+19%) et légère hausse de la redevance (+6%) qui ne sont pas compensées par une forte baisse des remboursements CAE (-39%) et des subventions Eco Organismes (-12%). Il est à noter par ailleurs que nous n'avons pas perçu de subventions de l'ADEME.

Les excédents se réduisent mais permettent encore de financer l'investissement.

4.3 L'investissement

Le programme d'investissement nécessaire à la sécurisation des sites et à la rénovation complète du quai de transfert s'étale sur plusieurs années.

4.3.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES		2017	2018	2019	évolut°
16	Emprunts et assimilés	318 821 €	394 633 €	297 382 €	-25%
27	Cautions et emprunts	1 020 €	0 €	0 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	33 768 €	0 €	0 €	
20	Immobilisations incorporelles	113 787 €	138 586 €	112 808 €	-19%
21	Immobilisations corporelles	296 649 €	713 219 €	836 501 €	17%
23	immobilisations en cours	0 €	2 059 251 €	1 570 556 €	-24%
TOTAL (D10)		764 044 €	3 305 689 €	2 817 247 €	-15%

Le chapitre 16 a baissé de 100 000 € essentiellement dû à la fin d'un emprunt.

Le chapitre 21 a, de son côté, augmenté car le syndicat a acheté un Terrain pour la future déchetterie de St Magne.

Le chapitre 23 a également baissé car le quai de Transfert de Massugas est en phase de finalisation ainsi que les travaux de rénovation des déchetteries.

Parmi les principales opérations qui ont apporté de nettes améliorations tant sur l'aspect règlementaire que de sécurité :

- La continuité de la mise aux normes des déchèteries dont principalement celles situées à Sauveterre de Guyenne, à Pineuilh et à La Réole.
- L'acquisition d'un camion et d'un manuscopique
- Le déploiement de bornes d'apport volontaire en bois pour une intégration dans l'environnement.
- La mise aux normes du quai de transfert à Massugas, représente l'investissement le plus important : 1 628 255€ sur 2019.



La réalisation des travaux a été effectuée autant que possible par des entreprises du territoire, permettant ainsi de contribuer au développement de l'économie locale.

4.3.2 Les recettes d'investissement

RECETTES		2017	2018	2019	évolut°
10	Dotation et fonds de réserve	516 743 €	0 €	0 €	
040	Amortissements	636 482 €	653 732 €	545 552 €	-17%
16	Emprunts et assimilés	20 000 €	3 340 000 €	20 000 €	-99%
23	Remboursements sur retenues de garanties	0 €	15 770 €	79 351 €	403%
TOTAL		1 173 225 €	4 009 502 €	644 903 €	-84%

Les recettes d'emprunts et assimilés (16) ont fortement diminuées. L'écart de 3 320 000 € correspondent à la contraction d'un emprunt en 2018 pour l'emprunt des travaux sur le quai de transfert à Massugas. En 2019, aucun emprunt n'a été contracté.

4.3.3 Détails des immobilisations

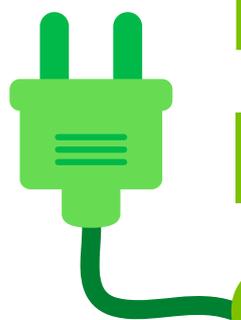
L'achat du terrain pour la future déchèterie de Saint Magne de Castillon apparaît dans les immobilisations corporelles pour un montant total de l'opération de 115 400€

La rénovation du quai de transfert à Massugas ainsi que les travaux de sécurisation des déchèteries arrivent presque à leur terme à la fin 2019, c'est pour cela que les immobilisations en cours baissent.

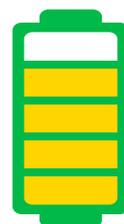
Détails des immobilisations (20, 21, 23)	2017	2018	2019
Travaux au quai de transfert à Massugas	102 562 €	2 166 001 €	1 628 255 €
Maitrise d'œuvre du quai de transfert à Massugas			
Nouvelle déchetterie à Saint Magne		29 615 €	115 400 €
Mise aux normes et travaux sur les déchèteries	103 604 €	191 255 €	288 916 €
Equipements transport, parc, déchetterie et informatique		377 800 €	322 816 €
Frais de publication et divers	2 070 €		
Recyclerie	35 907 €	26 520 €	25 160 €
Investissements courants des services et divers	35 123 €	26 336 €	15 793 €
Achats de bacs de collecte	27 042 €	43 048 €	65 850 €
Achats de Bornes d'Apport Volontaire	104 127 €	50 481 €	57 675 €
Total	410 435 €	2 911 056 €	2 519 865 €

L'investissement est resté à un niveau élevé bien que les travaux du quai de Transfert se terminent.

Le lancement des études sur la déchetterie de St Magne et la mise aux normes des autres sites sont les principales dépenses d'investissements sur l'année 2019.



REDEVANCE INCITATIVE ET COMMUNICATION



5.1 La redevance incitative

Le territoire de l'USTOM est réparti entre 4 chargés de territoire qui traitent les mouvements de bacs et de déménagements :

➤ Communauté de Communes de Montaigne, Montravel et Gurson et de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers,



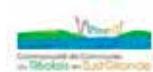
➤ Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais et Communauté de Communes Castillon-Pujols,



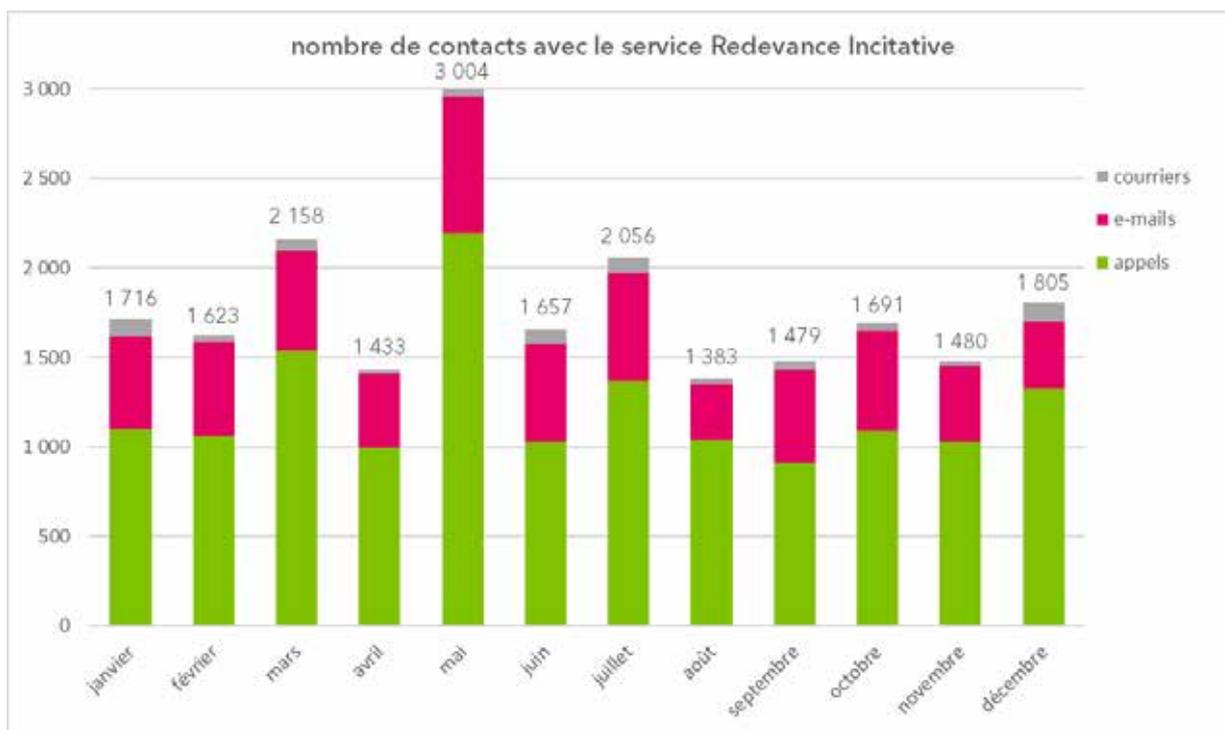
➤ Communauté de Communes du Pays foyen,



➤ Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.



Les habitants du territoire peuvent contacter le service redevance incitative par téléphone, par mail, par courrier ou en se rendant dans les locaux du service.

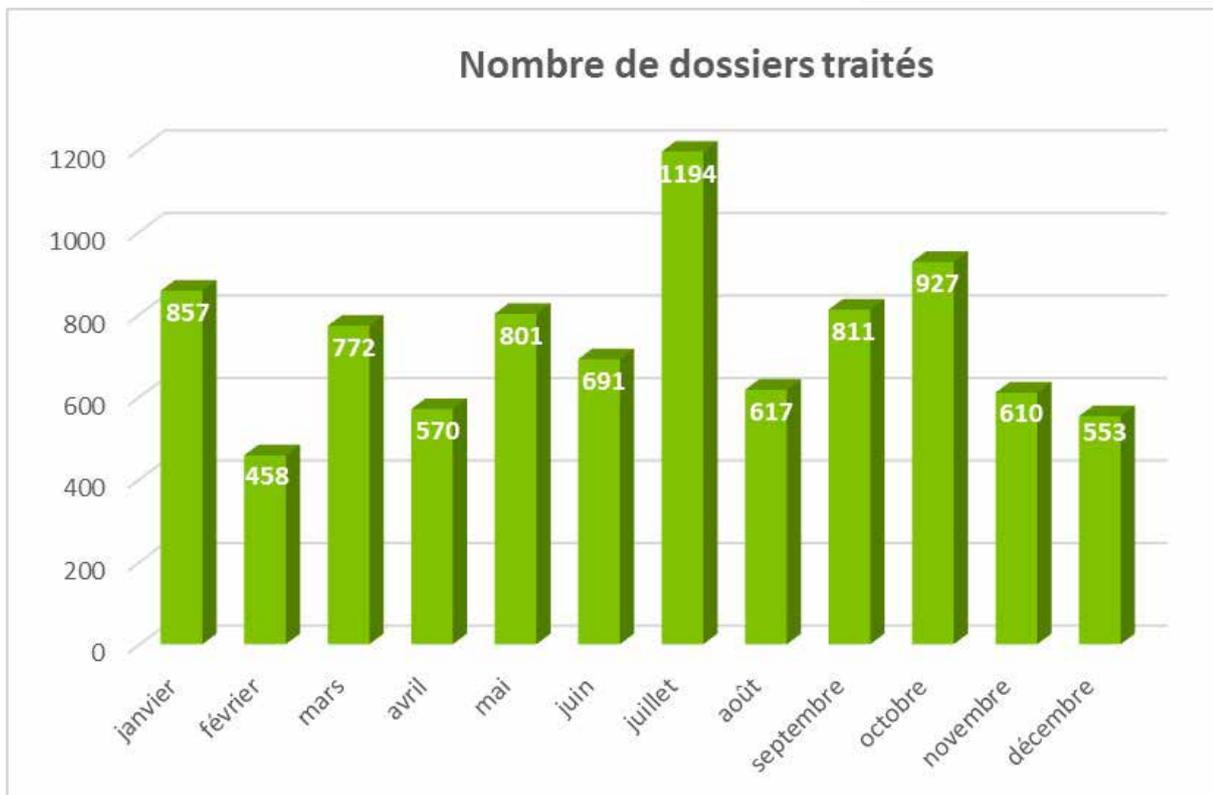


Le service redevance incitative a enregistré **21 485 contacts (D11)** en 2019, dont plus des 2/3 sont des appels téléphoniques. Le nombre de contacts s'est énormément accru, on enregistre une augmentation de + 44% en rapport à l'an dernier (en 2018 : 14 947 contacts).



Le nombre de dossiers traités est sensiblement le même que l’an dernier.
 Depuis 2018, nous comptabilisons uniquement les dossiers dits « complexe », c’est-à-dire ceux nécessitant plusieurs actions de la part des agents.
 Un dossier peut prendre plusieurs jours de traitement et demande parfois une multitude d’échanges avec l’usager pour être régularisé.
 Malgré la modification du mode de calculs du nombre de dossiers, on observe une augmentation du nombre de dossiers traités en 2019 : 8 861 (D12), c’est 7.17% de plus

Nb dossiers traités	
2016	11 709
2017	11 867
2018	8 268
2019 (D12)	8 861



Des vagues d’appels sont constatées. Elles sont liées aux périodes de réception d’informations par les usagers telles que :

- facture annuelle
- prélèvement par mandat
- relance de la Trésorerie

Un logiciel pour suivre sa production de déchets



La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des données de la redevance incitative a permis à l'USTOM de fiabiliser les données enregistrées ainsi que la facturation ; d'intégrer tous les documents à la fiche usager et de partager la base de données en inter-service.

Ce logiciel permet également aux usagers d'échanger directement avec le service RI, grâce à leur espace personnel.

En 2019, plus de 3 500 usagers ont créé leur compte sur le logiciel, ce qui permet de :

- Suivre le nombre de levées du bac des ordures ménagères
- Consulter l'historique des apports et le nombre de passages en déchèterie
- Déclarer la perte ou le vol d'une carte d'accès
- Demander une nouvelle carte d'accès en déchèterie
- Consulter la liste des cartes d'accès pour les professionnels
- Consulter la facture



Un nouveau mode de règlement

En 2019, le **prélèvement en 4 fois** est proposé à tous les usagers. La demande doit se faire l'année précédent sa mise en application, c'est pourquoi l'information a été proposée aux habitants, lors du dernier trimestre 2019, pour un échelonnement des prélèvements de la facture 2020.

Pour les nouveaux arrivants sur le territoire, la demande peut être faite en cours d'année car la facture n'est pas encore éditée.

Il est nécessaire de fournir un mandat de prélèvement complété et signé ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Les prélèvements ont lieu trimestriellement, comme suit :

15 mars 15 juin 15 septembre 15 décembre

En 2019, plus de 20% de la population a opté pour cette facilité de paiement.

5.2 La sensibilisation

Tout au long de l'année, l'USTOM organise ou participe à des événements permettant la sensibilisation à l'impact de nos gestes, sur le devenir de nos déchets et surtout sur leur revalorisation et leur non-production.

Les événements ponctuels en 2019 :

- Sensibilisation du personnel et des travailleurs de l'ESAT à La Réole (mars)
- Sensibilisation aux bons gestes de tri lors du parcours R.S.E. dans le jardin de la biodiversité des caves de Rauzan (avril)
- Sensibilisation de la classe de 5^{ème} du collège de Monségur, en partenariat avec l'ESAT du Puch à Sauveterre de Guyenne (mai)
- Tables rondes dédiées aux secrétaires de mairie (juin)
- Inauguration du quai de transfert gravitaire à Massugas (juin)
- Sensibilisation aux bons gestes de tri lors de l'évènement « Manger Local » à Vélines, organisé par le Projet Alimentaire du Grand Bergeracois (septembre)
- Réunion d'information et de sensibilisation des élus à la généralisation du tri à la source des biodéchets en partenariat avec l'ADEME (novembre)



Et tout au long de l'année 2019 :

- Participation aux actions « Nettoyons la nature »
- Prêt de gobelets réutilisables eco-cup lors des manifestations
- Animations et sensibilisation dans les écoles primaires du territoire
- Accompagnement au projet de mise en place de composteurs





ANNEXES



Glossaire

- **BEOM** : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **CDC** : Communauté des Communes
- **CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- **D3E** ou **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DMS** : Déchets Ménagers Spécifiques
- **DUER** : Document Unique d'Évaluation des Risques
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **FPT** : Fonction Publique Territoriale
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité, tout contenant en plastique opaque (ex : *flacon de lessive*)
- **PET Clair** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : *bouteille d'eau*)
- **PET Foncé** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent coloré (ex : *bouteille d'eau gazeuse*)
- **Recyclage** : Matière ou matériaux issus d'objets démantelés qui seront recyclés industriellement ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : *carton, papier, plastique, textile*)
- **Réemploi** : Objet issu des filières d'approvisionnement de la recyclerie (apport volontaire, collecte en porte à porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste
- **Réutilisation** : Objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet ou revendues en tant que pièces détachées.
- **RI** : Redevance Incitative

Population par communauté de communes et par communes

Population municipale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (source : insee, population légale millésimées 2017)

POPULATION TOTALE (D1) : 66 344 habitants

Castillon Pujols	
Bossugan	39
Castillon la Bataille	3 166
Civrac sur Dordogne	223
Coubeyrac	71
Doulezon	265
Flaujagues	591
Gensac	771
Jugazan	298
Juillac	240
Les Salles de Castillon	363
Mérignas	341
Mouliets et Villemartin	1 061
Pessac sur Dordogne	449
Pujols	538
Rauzan	1 211
Ruch	600
Saint Jean de Blaignac	440
Saint Magne de Castillon	1 998
Saint Michel de Montaigne	337
Saint Pey de Castets	622
Saint Vincent de Pertignas	385
Sainte Colombe	422
Sainte Florence	149
Sainte Radegonde	457
	15 037

Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Blasimon	906
Castelmoron d'Albret	53
Castelviel	219
Caumont	147
Cazaugiat	244
Cleyrac	160
Coirac	202
Cours de Monségur	284
Coutures / dropt	96
Daubèze	153
Dieulivol	344
Landerrouet/Ségur	97
Le Puy	403
Mauriac	244
Mesterrieux	222
Neuffons	150
Rimons	192
Sauveterre de Guyenne	1 788
Soussac	190
Saint Antoine du Queyret	59
Saint Brice	316
Saint Félix de Foncaude	288
Saint Ferme	349
Saint Hilaire du Bois	78
Saint Martin de Lerm	143
Saint Martin du Puy	183
Saint Sulpice de Guilleragues	229
Saint Sulpice de Pommiers	225
Ste Gemme	186
Taillecavat	300
	8 450

Pays foyen	
Auriolles	140
Caplong	225
Eynesse	587
La Roquille	328
Landerrouat	208
Les Lèves et Thoumeyragues	557
Ligueux	166
Listrac de Durèze	171
Margueron	397
Massugas	227
Pellegrue	1 099
Pineuilh	4 394
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	2 498
Riocaud	181
Saint Andre et Appelles	686
Saint Avit de Soulège	78
Saint Avit St Nazaire	1 469
Saint Philippe du seignal	476
Saint Quentin de Caplong	243
Sainte Foy La Grande	2 554
	16 684

Montaigne Montravel et Gurçon	
Fougeyrolles	479
Lamothe Montravel	1 330
Montcaret	1 455
Nastringues	117
Saint Antoine du Breuilh	1 877
Saint Seurin de Prats	494
Vélines	1 102
	6 854

Réolais en Sud Gironde	
Bagas	295
Blaignac	287
Bourdelles	93
Camiran	412
Casseuil	398
Floudès	108
Fontet	793
Fosses et Baleyssac	224
Gironde sur Dropt	1 261
Hure	513
La Réole	4 356
Lamothe Landerron	1 226
Les Esseintes	238
Loubens	301
Loupiac de La Réole	497
Mongauzy	595
Monségur	1 584
Montagoudin	181
Morizes	545
Noaillac	466
Roquebrune	280
St Exupéry	168
St Hilaire de la Noaille	381
St Michel de Lapujade	233
St Sève	254
St Vivien de Monségur	366
	16 055

Grand Saint Emilionnais	
Belvès de Castillon	333
Gardegan et Tourtirac	281
Saint Genès de Castillon	393
Saint Philippe d'Aiguille	374
Sainte Terre	1 883
	3 264



**Rapport annuel
téléchargeable sur le site
internet de l'USTOM
www.ustom.fr**

Rapport d'activité présenté par Sylvain MARTY, Président de l'USTOM.

Impression sur papier recyclé.

Rapport tenu à la disponibilité du public, téléchargeable sur le site internet www.ustom.fr et adressé aux collectivités adhérentes de l'USTOM.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

